

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRES-MORLAAS
DU 07.03.2024

L'an **deux mille vingt-quatre, le 07 mars**, à 18 heures 30, sur convocation transmise le 28 février 2024, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Maire.

Présents :

M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, Mme Laurence ARTIGUES, M Léopold LABAT, M Francis LACRABERE, M Thomas LAUZIER, M Nicolas SARTHOU, M Gérard SEINE, M Jean-Louis VIGNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Véronique COMBALBERT donne procuration à Mme Monique ARDOY, M Nicolas SAMBUSSY donne procuration à M Jean-Louis VIGNEAU

Absents excusés : M Thomas BURON, M Bernard GUIVARCH, M Christophe LOUET

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

Mme Monique ARDOY a été désignée secrétaire de séance

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Commune : approbation du compte de gestion 2023
- Commune : vote du compte administratif 2023
- Commune : affectation des résultats 2023
- Lotissement Arrougé : approbation du compte de gestion 2023
- Lotissement Arrougé : vote du compte administratif 2023
- Lotissement Arrougé : affectation des résultats 2023

Informations / questions diverses :

- Marché de maîtrise d'œuvre Grange Naude
- Décisions budgétaires 5/2023 et 6/2023

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023.

Délibération n°1 : Commune : approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Sont arrivés M Bernard GUIVARCH et M Christophe LOUET.

Délibération n°2 : Commune : vote du compte administratif 2023

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Jean-Louis VIGNEAU vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 483 114.50
	Réalisé :	602 142.63
Recettes	Prévu :	1 483 114.50
	Réalisé :	785 777.41

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 578 391.25
	Réalisé :	809 772.58
Recettes	Prévu :	1 578 391.25
	Réalisé :	1 576 925.02

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	183 634.78
Fonctionnement :	767 152.44
Résultat global :	950 787.22

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°3 : Commune : affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	158 551.91
- un excédent reporté de :	608 600.53
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	767 152.44
- un excédent d'investissement de :	183 634.78
Soit un excédent de financement de :	183 634.78

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	767 152.44
AFFECTATION (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	767 152.44
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	183 634.78

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°4 : Lotissement Arrougé : approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°5 : Lotissement Arrougé : vote du compte administratif 2023

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Jean-Louis VIGNEAU vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	165 633.44
	Réalisé :	68 100.00
Recettes	Prévu :	165 633.44
	Réalisé :	77 530.89

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	247 298.78
	Réalisé :	118 100.78
Recettes	Prévu :	247 298.78
	Réalisé :	122 107.27

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	9 430.89
Fonctionnement :	4 006.49
Résultat global :	13 437.38

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°6 : Lotissement Arrougé : affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	50 000.29
- un excédent reporté de :	54 006.78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 006.49
- un excédent d'investissement de :	9 430.89
Soit un excédent de financement de :	9 430.89

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	4 006.49
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	4 006.49
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	9 430.89

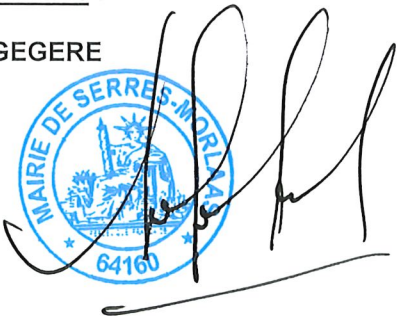
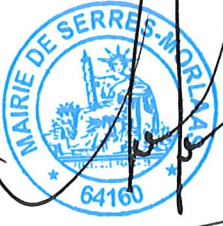

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Informations / questions diverses :

- Marché de maîtrise d'œuvre Grange Naude : M Jean-Luc BEARD a été retenu.

- Décisions budgétaires :
 - o N°5/2023 : transfert de 250 € du crédit de dépenses ouvert au chapitre 21 de l'opération 30 « grange Naude » au chapitre 21 de l'opération 12 « aménagement bourg ».
 - o N° 6/2023 : transfert de 1000 € du crédit de dépenses ouvert au chapitre 011 art 61524 au chapitre 014 art 739221.
- Poste chargé(e) d'accueil : le Maire informe que suite à l'offre d'emploi, une personne a été recrutée en Contrat à Durée Déterminée d'un an et a débuté le 01/03/2024.
- Commission covoiturage de la Communauté des Communes du Nord est Béarn : M LAUZIER s'est déclaré intéressé.
- Gendarmerie : le Maire a présenté les statistiques transmises pour la commune.
- Les prochaines réunions : 19/03/2024
02/04/2024 (prochain Conseil Municipal)

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2024/71 à 2024/76.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> <p>Pierre BREGEGERE</p>  	<p><u>Signature de la secrétaire de séance :</u></p> <p>Monique ARDOY</p> 
--	--